

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 21 mars 2022

Etat de présence

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est tenu, salle du conseil municipal, sous la présidence du maire : Monsieur Marc TARDIEU.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2022

PRESENTS (11) : MM. TARDIEU, BESSON-FAYOLLE, BOULAT, COUZON, DAMIZET, EVERETT, MARAS, MAYOLLET, OLLIER, REY, VINCENT.

ABSENTS EXCUSES (4) : mesdames BONNAND, CUISNIER, Messieurs SEIVE et THIVILLIER.

ABSENTS (3) : Madame JAGOT, Messieurs GRANOTTIER, SOUBEYRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DAMIZET est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Aucune observation concernant le procès- verbal de la réunion du 28 février 2022.

1. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion, budgets COMMUNE et BIL

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Corinne BESSON FAYOLLE, chargée de la préparation des documents budgétaires, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de la COMMUNE de Cellieu, concernant l'exercice 2021 dressé par M. Marc TARDIEU, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	1 349 132,90	1 163 791,80	185 341,10
Report excédent fonctionnement antérieur	121 136,25		
TOTAL	1 470 269,15	1 163 791,80	306 477,35
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	672 341,45	678 269,64	-5 928,19
Excédent antérieur reporté	82 064,45	0,00	
TOTAL	754 405,90	678 269,64	76 136,26

Restes à régler ou à encaisser au 31/12			
Investissement	129 719,00	54 725,00	
Total des restes à réaliser au 31/12	129 719,00	54 725,00	74 994,00
Résultat définitif d'investissement			151 130,26

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix Pour,
(Monsieur le Maire ne participant pas)**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, tel que résumé ci-dessus.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Corinne BESSON FAYOLLE, chargée de la préparation des documents budgétaires, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe bâtiment commercial (BIL) de Cellieu, concernant l'exercice 2021 dressé par M. Marc TARDIEU, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021 du BUDGET BATIMENT COMMERCIAL, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Opérations de l'exercice	21 714,83	5 192,59	16 522,24
Report excédent fonctionnement 2020	10 680,22		
TOTAL	32 395,05	5 192,59	27 202,46
INVESTISSEMENT			
Opérations de l'exercice	11 098,17	8 269,46	2 828,71
Report déficit 2020		9 078,17	
Résultat déficit d'investissement	11 098,17	17 347,63	-6 249,46
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2021			20 953,00

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix Pour,
(Monsieur le Maire ne participant pas)**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du BUDGET BATIMENT COMMERCIAL tel que résumé ci-dessus.

Comptes de gestion

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les dépenses et toutes les recettes sont justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, 11 voix Pour

- **DECLARE** que le compte de gestion du **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du BUDGET BATIMENT COMMERCIAL (BIL),

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les dépenses et toutes les recettes sont justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, 11 voix Pour

- **DECLARE** que le compte de gestion du **BUDGET BATIMENT COMMERCIAL** dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Affectation des résultats de fonctionnement 2021, budgets COMMUNE et BIL

BUDGET COMMUNE

Il est proposé :

Résultat de fonctionnement à affecter = 306 477,35 €

Affectation à la section investissement, compte 1068 = 186 477,35 €

Report au 002 des recettes de fonctionnement 2021 = 120 000,00 €

Solde d'investissement, à reporter au compte recettes en 001 = 76 136,26 €

Approbation à l'unanimité, 11 voix Pour

BUDGET BÂTIMENT COMMERCIAL

Résultat de fonctionnement : 27 202,46 €

Il convient de combler le déficit d'investissement de 6 2049,46 € et de virer ce montant en recettes d'investissement, compte 001.

Par ailleurs, il est proposé une affectation complémentaire à la section investissement, compte 1068 de 16 000,00 €.

Le report en section de fonctionnement est donc de 11 202,46 €, compte 002.

Approbation à l'unanimité, 11 voix Pour

3. Vote des taux de contributions directes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2021 de la Commune,

Considérant le souhait du Conseil municipal de ne pas augmenter les taux,

Considérant qu'il convient de ne plus voter le taux de la taxe d'habitation,

Considérant que le taux de taxe sur le foncier bâti, actuellement de 16.95 %, est augmenté du taux départemental fixé à 15.30 %, soit un total de 32.25 %,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

11 voix Pour,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit :

Taxes	Taux d'imposition 2022
Foncier bâti	32,25
Foncier non bâti	55,88

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

4. Vote des budgets primitifs 2022, COMMUNE ET BIL

Monsieur le Maire présente le budget PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2022 et apporte des précisions sur les projets prévus pour l'année.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 1 496 451.33 € en dépenses et en recettes
- En investissement : 2 825 694.56 € en dépenses et en recettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

11 voix pour

- - **APPROUVE** le budget 2022 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente le budget BATIMENT COMMERCIAL (BIL) 2022.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 32 542.46 € en dépenses et en recettes
- En investissement : 26 347.17 € en dépenses et en recettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

11 voix pour

- **APPROUVE** le budget 2022 tel que présenté par Monsieur le Maire.

5. Subventions allouées aux associations

Sur proposition de la Commission des Finances, le **Conseil municipal,**

Par 10 voix Pour et une abstention (Géraldine VINCENT)

- **APPROUVE** les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget, chapitre 65.

Amicale sapeurs-pompiers	215,00
ADMR	250,00
Comité des fêtes	1 000,00
JSC	3 000,00
MPT fonctionnement	3 000,00
MPT 1/2 poste	5 050,00
SEIGYO KARATE CLUB	210,00
Dictée en fête	110,00
Anciens combattants	150,00
SOU des Ecoles	3 200,00
Association fleurissement	1 000,00
Rhino jazz festival	2 430,00

6. Personnel communal : avancements de grade

Monsieur le Maire présente les propositions d'avancement de grade des agents communaux comme suit :

- Avancement de grade d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2022
- Avancement de grade d'un agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal au 1^{er} juillet 2022.

Il précise que le centre de gestion a été saisi pour avis sur ces propositions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

11 voix pour,

- **APPROUVE** les avancements de grade tels que présentés ci-dessus.

7. Affaires diverses

- Un point est fait sur les familles ukrainiennes accueillies sur la commune : 2 femmes et 4 enfants. Une autre famille devrait arriver dans les jours prochains. Les enfants ont intégré des classes à l'école Daudet.